NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

137 N° 3 Juillet-Septembre 2015

Construction d'une pratique pastorale relative à l'accompagnement des fidèles divorcés remariés et synodes sur la famille

Gérard BERLIET

p. 420 - 438

https://www.nrt.be/fr/articles/construction-d-une-pratique-pastorale-relative-a-l-accompagnement-des-fideles-divorces-remaries-et-synodes-sur-la-famille-2161

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

NRT 137 (2015) 420-438
G. Berliet

Construction d'une pratique pastorale relative à l'accompagnement des fidèles divorcés remariés et synodes sur la famille

Neuf mois après la tenue du synode sur «les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation», et à trois mois de l'ouverture du synode sur «la vocation et la mission de la famille dans l'Église et dans le monde contemporain», les réflexions, pour le moins contrastées, suivent leur cours. Pour ceux qui se sont fortement et durablement engagés dans l'accompagnement pastoral des fidèles divorcés remariés, c'est un temps propice à la relecture des expériences concrètes, à leur évaluation et à la recherche des chemins qui pourraient permettre une plus grande cohérence des pratiques et une plus grande unité du corps ecclésial. C'est dans cet esprit que je me propose de relire les étapes de ma réflexion et de ma pratique d'accompagnement, croyant que l'unité de l'Église se construit autant par la confrontation honnête des expériences pastorales que par la rigueur théologique.

C'est une rencontre fortuite, celle du père Jacques Nourissat, prêtre du diocèse de Dijon, qui m'amena à consacrer finalement beaucoup de temps et d'énergie à la pastorale des fidèles divorcés remariés en compagnonnage avec lui, puis dans le cadre de l'Association «Miséricorde et Vérité» dont il est le véritable fondateur. Le père Jacques Nourissat, né en 1917, s'intéressa très tôt à ceux qu'on nomme aujourd'hui les exclus. Dès les années cinquante, fortement influencé par la spiritualité du bienheureux Jean-Joseph Lataste[1], il s'est demandé comment aider les femmes du quartier de la cathédrale qui se livraient à la prostitution à devenir disciples de Jésus. C'est dans le courant des années 70, alors qu'il était prêtre «fidei donum» au Québec, à Montréal, qu'il découvrit l'ampleur des désunions et recompositions familiales et se consacra plus particulièrement à l'accompagnement de divorcés demeurés seuls ou engagés dans une nouvelle union. Son but était de les aider à suivre le Christ en se laissant éclairer par l'Église.

1. Dominicain du XIXe siècle, originaire de Cadillac en Gironde, fondateur des dominicaines de Béthanie.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

De retour à Dijon en 1998, après 25 ans passés au Québec, en particulier à Montréal, le père Jacques Nourissat n'eut de cesse de transmettre son charisme à quelques prêtres amis qui lui faisaient confiance et devinrent ses disciples. Il y eut un petit groupe à Paris et, bien sûr, un autre groupe à Dijon où il résidait et où il finit ses jours très âgé, en mars 2014. Petit à petit, les deux groupes de disciples s'unirent. Ils proposèrent en région parisienne des temps annuels de réflexion théologique et pastorale qui s'adressaient aux prêtres et aux acteurs de la pastorale familiale qui y trouvaient quelque intérêt. On aboutit, après quelques années, à la fondation d'une association qui prit le nom de «Miséricorde et Vérité»[2]. Les statuts en furent reconnus *ad experimentum* le 8 décembre 2010 et confirmés, après un temps normal de probation, par le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon. C'est en raison de ma responsabilité dans cette association et probablement de mon lien très ancien avec le père Jacques Nourissat que je fus appelé au synode d'octobre 2014 en qualité d'expert. Je n'avais aucun goût à l'origine pour cette pastorale. J'y ai plutôt été conduit. Aujourd'hui, il me semble important de relire plus de quinze ans de pratique et bientôt vingt ans de réflexion et de patient travail, et de mettre cette relecture en perspective avec le synode.

I. — Premiers pas: essais de célébrations à l'occasion de remariages civils

Comme la plupart des pasteurs, je suis entré dans la réflexion sur l'accompagnement des fidèles divorcés remariés en raison de demandes de célébrations à caractère religieux à l'occasion de remariages civils. Je connaissais les indications données par Jean-Paul II dans *Familiaris consortio* 84:

> Le respect dû au sacrement de mariage, aux conjoints eux-mêmes et à leurs proches, et aussi à la communauté des fidèles, interdit à tous les pasteurs, pour quelque motif ou sous quelque prétexte que ce soit, même d'ordre pastoral, de célébrer, en faveur de divorcés qui se remarient, des cérémonies d'aucune sorte. Elles donneraient en effet l'impression d'une célébration sacramentelle de nouvelles noces valides, et induiraient donc en erreur à propos de l'indissolubilité du mariage contracté validement.

2. Association Miséricorde et Vérité, 65, rue Du Guesclin, 69006 Lyon, France, <misericorde.verite@free.fr>.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

À la vérité, touché par le désarroi, et parfois par la bonne volonté de mes interlocuteurs, j'avais du mal à souscrire à une position aussi catégorique. J'ai donc essayé une alternative, une première fois sans en référer à quiconque, puis en dialogue avec le père Jacques et quelques amis. Nous avons tenté trois formes de célébration. Mon premier essai était beaucoup trop proche de la forme d'un mariage. J'avais pris soin que l'assemblée soit restreinte et parlé assez longuement avec l'homme et la femme. L'homme voulut à tout prix — et ce fut ce qui racheta un peu mon initiative malheureuse — demander pardon à ses deux grands fils qui étaient là pour les souffrances qu'il leur avait occasionnées par son divorce avec leur mère. Mais j'avais revêtu l'aube — sans étole — et composé une sorte de prière de bénédiction dans laquelle je dus faire des contorsions pour éviter toute confusion avec un mariage sacramentel, ce à quoi, selon moi, je ne parvins pas, malgré toutes les précautions. J'en ressortis dubitatif sur ma manière de faire.

Nous eûmes un moment l'intuition de proposer à l'occasion du remariage une célébration de type baptismal, pour aider les conjoints à prendre conscience qu'ils ne cessaient d'être appelés à cheminer à la suite du Christ. L'essai ne fut pas très concluant. Le papa de la mariée me dit à la sortie de la chapelle: «Au moins, ils auront eu quelque chose», ce qui n'était pas exactement un but en soi. Un ami prêtre me fit remarquer à juste titre que, dans cette liturgie proposée, on était réuni à l'occasion d'un péché auquel, pour l'heure, l'homme et la femme n'étaient absolument pas disposés à renoncer. Qu'en était-il alors de la vérité de la liturgie de type baptismal, de la renonciation au mal?

«L'Église ne peut leur refuser de les accueillir dans sa prière»; telle fut la troisième intuition qui nous venait d'un ami moine: accueillir les conjoints de deuxièmes noces dans la prière de l'Église, autrement dit un office de la Liturgie des heures. J'appris à ce moment-là à renoncer à l'aube, à rester en civil, mais je reçus deux leçons: la première d'un couple qui — malgré des négociations longues et détaillées — invita un grand nombre d'amis et adjoignit à la prière une fête amicale dont le caractère et les symbolismes étaient ceux d'un mariage (panneau de photos de lui, d'elle, etc.). Au moins une grande jeune fille — de l'époux — était là, témoin de cette confusion. Et j'eus la vive impression d'avoir été manipulé. La seconde leçon me vint à une autre occasion d'une petite fille de 8 ou 10 ans, alors que j'étais allé préparer à domicile, pour sa mère et son compagnon, une prière de ce type. La petite fille était visiblement mal à l'aise et ne cessait de se tortiller en se

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

blottissant contre sa mère. Son beau-père, témoin de son malaise, lui dit avec bonté, mais maladresse aussi: «Ne t'inquiète pas, je resterai avec maman, notre lien tiendra…» C'était plein de cœur, mais le problème était bien là. La parole ne venait pas de son père, mais d'un beau-père. Et moi qui préparais avec eux une prière, comment pouvais-je expliquer à cette petite fille que ce que nous allions faire n'était pas un mariage?

Ces expériences, toutes ambiguës, m'ont amené à reconnaître la justesse de la demande de Jean-Paul II. Peu importe la nature de la prière, la confusion sur sa signification est introduite par son occasion, un remariage civil — même si l'on prend les précautions d'une date très distante du passage à la mairie —, et par le fait qu'un ministre y est présent «ès qualité». J'ai donc décidé d'adhérer pleinement aux indications que donne Jean-Paul II. Comment faire alors? Il semble que ce soit aux époux de confier eux-mêmes leur nouveau couple à Dieu. Sans doute des chrétiens qualifiés peuvent-ils les aider à construire un temps de prière personnel et même les accueillir en un lieu approprié, s'ils le souhaitent, mais avec beaucoup d'effacement. Il convient que la parole appartienne tout entière aux époux.

II. — Dans le dialogue pastoral, rejoindre l'expérience croyante et partir du baptême

Le père Jacques Nourissat était singulièrement averti de la dimension psychologique de l'existence et de son retentissement dans l'ordre de la foi. Il m'avait moi-même encouragé à entreprendre une formation humaine exigeante. Si bien que mon réflexe premier fut pendant quelques années de me situer principalement dans l'accompagnement au plan psychologique, au risque d'accorder trop peu de poids à la dimension théologale de l'existence, à tout ce qui dans nos vies est de l'ordre de la grâce, de l'initiative divine. Il me fallut longtemps pour comprendre que le père Nourissat avait transposé dans le domaine de l'accompagnement spirituel un certain nombre d'instruments pédagogiques qu'il tenait de ses amis psychologues du Québec. En fait, son approche des personnes était théologale. Il aimait à parler de «forces baptismales» — autrement dit, des vertus théologales de foi, d'espérance de charité. Ce vocabulaire original lui permettait de nous faire mieux saisir que la foi, l'espérance la charité sont vivantes, en croissance dans la personne. Nous avions à reconnaître les «forces baptismales» de nos interlocuteurs pour intervenir de manière à en stimuler la croissance en proposant des décisions concrètes accessibles (par

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

exemple dans l'ordre de la prière, de l'engagement à l'égard des enfants ou de plus pauvres, dans l'ordre de la formation de la conscience, dans le travail de pardon). Son approche était donc délibérément croyante, enracinée dans la vision chrétienne de l'homme à laquelle l'avait formé le père Jean Mouroux[3], théologien dijonnais dont il fut très proche durant des années.

Le père Jacques avait un tempérament pragmatique, renforcé par sa longue fréquentation des Québécois. L'expérience concrète était pour lui le lieu de vérification de la foi, de la théologie, de l'enseignement du Magistère aussi. Il était clair pour lui que la vérité de l'Évangile se manifeste dans la transformation concrète des personnes, dans leur croissance humaine et spirituelle, dans leur apaisement, dans leur capacité à se réconcilier avec ceux ou celles qui les avaient blessées et à renouer en profondeur avec la communauté ecclésiale. Il a toujours cherché à vérifier la validité de l'enseignement du Magistère dans le concret des cheminements. À vrai dire, je n'avais pas compris cela de lui au départ. Je n'ai pris que progressivement conscience de sa confiance indéfectible en l'Église. J'ai appris cette confiance auprès de lui.

Les fidèles divorcés remariés ne se réduisent pas à leur situation. Ce sont des baptisés, au même titre que tous les autres baptisés. Ils en ont habituellement très peu conscience, ou bien cette conscience est devenue vindicative, presque hostile à l'égard de l'Église. Le sentiment d'exclusion qu'ils éprouvent envahit souvent leur perception d'eux-mêmes comme croyants et les entraîne soit à se marginaliser, soit à revendiquer *exactement* la même place que tous les autres membres de la communauté. Pour les aider à progresser dans leur sentiment d'appartenance à l'Église, nous cherchions avec eux «à quoi ils reconnaissaient qu'ils étaient baptisés». Autrement dit, nous allions à la recherche des effets concrets de l'activité de l'Esprit Saint dans leur vie croyante: désir de prier, de pardonner au conjoint — même si cela paraît pour le moment inaccessible —, désir de transmettre la foi aux enfants, désir de trouver sa place dans la communauté, désir des sacrements. Tout cela exprime le dynamisme de la vie baptismale des

3. Cf. spécialement J. Mouroux, *Sens chrétien de l'homme*, Théologie 6, Paris, Aubier, 1945. Là se trouvent l'essentiel de son anthropologie théologique et d'admirables pages sur l'amour humain, le sacrement de mariage et la rédemption de l'amour qui ont certainement nourri la réflexion du père Jacques Nourissat. Pour ce dernier, on ne pouvait dissocier la pastorale d'accompagnement des fidèles divorcés remariés d'une solide compréhension théologique et spirituelle du sacrement de mariage.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

personnes. Le plus souvent, elles ne le voient pas comme tel. Il convient donc, non de leur dire ce que nous voyons d'elles, mais de les aider à en prendre conscience. Cette prise de conscience défait progressivement le sentiment d'exclusion et constitue la base du cheminement à venir.

J'étais novice au synode, absolument ignorant des méthodes de travail et du genre littéraire des prises de parole. J'ai été étonné qu'hormis les interventions des témoins laïcs, la plupart des discours en congrégations générales soient de type théologique ou sociologique. C'était indispensable, évidemment. Mais je ne crois pas avoir entendu de témoignage sur la transformation des fidèles divorcés remariés opérée par la foi, l'espérance, la charité. J'en ai eu d'assez vifs regrets. L'œuvre de Dieu, en effet, c'est que nous croyions en celui qu'il a envoyé, et que nous portions du fruit. C'est bien concret. On peut se diviser à propos de visions théologiques. Il est plus difficile de résister à la réalité de la transformation des personnes, à leur apaisement, à l'approfondissement de leur foi, à leur amour croissant de l'Église, au fait qu'elles ont pu donner des pardons jugés inaccessibles… On juge l'arbre à ses fruits.

III. — Tenir compte de la cohérence des sacrements et aller jusqu'au Christ

C'était une intuition forte du père Nourissat: c'est le même Christ qui baptise, qui unit les époux dans le sacrement de mariage si les conditions sont réunies pour qu'ils le soient validement, leur confiant ainsi les ministères d'époux et de parents[4]. C'est toujours lui qui offre son pardon ou qui s'offre lui-même en nourriture dans l'Eucharistie. D'un sacrement à l'autre, c'est le même Christ Jésus qui agit et ne peut se contredire lui-même. Les sacrements sont invariablement des actes du Christ, et pour le baptisé des occasions de rencontre du Christ. Il convient donc, dans la manière d'accompagner, de s'efforcer d'aller jusqu'au «Christ de l'Eucharistie» ou jusqu'au «Christ du sacrement de mariage» pour ne pas risquer de mettre le Christ en contradiction avec lui-même.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes: les sacrements, en tant qu'ils sont le Christ rejoignant les baptisés à travers l'Église sacrement, demeurent la clé d'interprétation de l'existence croyante et

4. Cf. *Gaudium et Spes* 47-52.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

le principe de croissance chrétienne de fidèles qui n'y ont plus accès de manière accomplie! Il m'a fallu côtoyer longuement le père Nourissat pour reconnaître la richesse de cette intuition. Il était clair pour moi que tout se jouait dans la relation au Christ Jésus, et même à son corps ecclésial. Mais je n'avais pas idée que les sacrements comme tels restaient — d'une manière nouvelle — comme le chemin ordinaire de la grâce. C'est dans le concret, une fois de plus, qu'il a fallu vérifier cette intuition.

J'ai déjà évoqué le sujet à propos du baptême, et reconnu qu'il reste source de la vie théologale, même dans la nouvelle situation matrimoniale. On peut se poser la question à propos du pardon sacramentel. Comment est-il possible à des fidèles qui ne reçoivent pas l'absolution d'être sûrs du pardon de Dieu? Par leur expérience de foi. Le père Nourissat avait développé des moyens pédagogiques qui stimulaient les dispositions à offrir et recevoir des pardons. Il appelait cela «cure de pardon». C'était un exercice de groupe simple qui se déroulait en silence, après avoir écouté un peu de musique douce pour se disposer à prier, puis l'animateur lisait la phrase suivante, écrite sur un panneau:

> Nous sommes rassemblés pour nous entraîner à accueillir des pardons qu'on nous offre depuis longtemps et que nous hésitons encore à recevoir; à accorder des pardons à ceux qui nous les demandent depuis longtemps et que nous hésitons encore à donner.

À travers cet exercice et d'autres encore, il acheminait les fidèles divorcés vers le pardon au conjoint. Et nous avons été témoins de multiples pardons très difficiles à offrir ou à accueillir. Cela signifie que l'expérience du pardon interpersonnel, ce qu'elle comporte de guérison, de restauration intérieure, est accessible dans le corps de l'Église sacrement par d'autres voies que le pardon sacramentel conclu par l'absolution. Cela ressort d'ailleurs de l'évidence. Qu'en est-il alors du pardon de Dieu? Il nous est offert sans cesse et spécialement à travers l'Église sacrement. Les fidèles en situation de nouvelle union le savent bien pour ce qui concerne la première partie de l'affirmation, ils en doutent sérieusement pour la seconde. Lorsqu'ils cheminent longuement, ils grandissent dans la certitude du pardon de Dieu à leur égard à travers l'Église, mais aussi — comme nous tous — dans une conscience plus grande d'être mal accordés à ce pardon que Dieu leur offre. Cette conscience est aussi la nôtre. Mais chez eux, il s'agit de la conscience d'un *état de vie*, stable par définition, dont ils perçoivent, au moins intuitivement, qu'il n'est pas en cohérence avec un appel fondamental du Seigneur Jésus à aimer «comme il nous a aimés».

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

C'est à la même réalité que les fidèles divorcés remariés apprennent à faire face à l'égard du Christ eucharistique, comme le disait saint Jean-Paul II dans *Familiaris Consortio* 84:

> L'Église, cependant, réaffirme sa discipline, fondée sur l'Écriture Sainte, selon laquelle elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Église, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie.

Nous savons tous à quel point l'accueil confiant et le respect de cette parole sont difficiles. Et pourtant! Il est possible de découvrir les liens fondamentaux qui unissent indissolublement l'Eucharistie et le sacrement de mariage valide. Ils ont la même signification: «mon corps livré pour vous, mon sang versé pour vous et pour la multitude»; «je te reçois, je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tous les jours de notre vie»: l'expression en est que mon corps t'est donné, offert jour après jour… et seulement à toi pour ce qui concerne la dimension conjugale de l'amour. Quand cela prend sens pour les baptisés vivant une nouvelle union, il devient plus aisé pour eux de communier *autrement* au corps du Seigneur. Le renoncement à la communion sacramentelle prend tout son sens quand, dans le cœur et l'intelligence de la personne, se font les liens de signification entre le sacrement de mariage et le mystère de l'Eucharistie.

Le cheminement de prise de conscience demande ordinairement du temps. La personne peut éprouver de vives résistances, continuer longuement à communier sacramentellement. À la lumière de ce qui s'est partagé au synode, et en entendant le pape François, j'imagine qu'il sera demandé aux pasteurs de ne pas s'émouvoir trop vite des résistances, du temps, long parfois, de prise de conscience des liens de signification qui unissent les sacrements — spécialement eucharistie et mariage — et de l'apprentissage de la communion spirituelle. Mais au fur et à mesure que le temps s'avance, je me dis aussi qu'on nous encouragera à former les baptisés à avoir une vision plus profonde, plus organique des sacrements, en Jésus-Christ qui est leur source et les unit, et dans l'Église qui, au nom de son Seigneur, en est la dispensatrice.

Il me faut dire quelques mots de ce qu'est aller «jusqu'au Christ de l'Eucharistie» ou «jusqu'au Christ du sacrement de mariage» — pour utiliser les expressions du père Nourissat. Selon l'enseignement du Concile,

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

> le Sauveur des hommes, Époux de l'Église, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage. Il continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle. L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin et il est dirigé et enrichi par la puissance rédemptrice du Christ et l'action salvifique de l'Église, afin de conduire efficacement à Dieu les époux, de les aider et de les affermir dans leur mission sublime de père et de mère[5].

C'est dans le *oui du Christ* que s'enracine l'indissolubilité du sacrement de mariage, bien plus que dans le oui des époux, par nature fragile. «Il (le Christ) continue de demeurer avec eux» dit *Gaudium et Spes* 48. Ce «demeurer» trouverait-il son terme au moment où est prononcé un divorce? Non, bien sûr, si le mariage sacramentel est valide. Il en résulte que les époux engagés dans un nouveau lien sont appelés à apprendre à vivre leur relation au Seigneur comme étant toujours le Christ de leur sacrement de mariage. Le père Nourissat parlait de «trouver le nouveau mode d'emploi de mon sacrement de mariage». Cela paraît insensé, mais c'est en fait le chemin de l'apaisement et du salut, si le lien conjugal sacramentel existe vraiment. C'est le Seigneur lui-même qui guide ses amis et leur donne de situer de manière juste le nouveau lien, de reconnaître qu'il n'est pas de même nature que le lien sacramentel. De fait, Lui-même ne s'est pas engagé dans le nouveau lien pour en faire un sacrement de l'amour trinitaire ou de son amour à l'égard de l'Église qu'il aime et pour laquelle il s'est livré (Ép 5). Il en bénit par ailleurs beaucoup de dimensions non conjugales.

Plusieurs des pères synodaux responsables de diocèses guident déjà avec délicatesse et dans un esprit paternel les fidèles de leur diocèse dans la découverte de ces différents aspects sacramentels de la situation des fidèles divorcés remariés. Si aucune prise de parole n'a exprimé cela en congrégation générale, ce point est apparu dans le cadre du travail d'amendement de la *Relatio post disceptationem* dans certains groupes linguistiques. D'autres pères ont demandé avec insistance l'accès à la communion après un temps de pénitence ou soutenu que si la communion spirituelle était possible, la communion sacramentelle l'était aussi par voie de conséquence. C'est faire peu de cas de la sensibilité aux liens indissolubles entre sacrement de mariage et Eucharistie que peuvent développer les fidèles divorcés remariés, peu de cas de leur sensibilité aux demandes de saint Paul de «s'examiner soi-même avant

5. *Gaudium et Spes* 48.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

de manger ce pain ou de boire à cette coupe» (1 Co 11,28). C'est ignorer le respect qu'ils veulent exprimer à l'égard des membres de l'Église qui, séparés de leur conjoint, lui demeurent fidèles à cause de Jésus. C'est enfin sous-estimer une forme d'attention et de pardon exprimé ainsi à leurs enfants, blessés par la séparation et souvent plus encore par leur nouveau lien conjugal.

IV. — Ne jamais oublier les enfants

Ils sont le plus souvent les grands oubliés des discours ou publications relatifs au divorce et au remariage, même quand on parle des baptisés catholiques remariés civilement ou cohabitants… Au synode même, ils furent, en congrégation générale, très peu mentionnés de manière développée en relation avec la problématique du divorce et des nouvelles unions. Mais certains pères synodaux ont évoqué, de manière touchante, leur enfance et la figure de leurs parents, ou la souffrance de leur séparation.

Les enfants sont pourtant, dans leur chair, témoins de l'indissolubilité du lien. Même dans le cas d'une union non sacramentelle, eux ne peuvent dissocier intérieurement leur mère de leur père. C'est à jamais qu'on est fils ou fille de ses parents, fussent-ils divorcés, éventuellement remariés. La séparation des parents est toujours une profonde blessure. En témoigne la parole chaleureuse du cardinal Schönborn lors d'une retraite sacerdotale internationale, en réponse à une question de participant:

> Les premières victimes de nos divorces sont les enfants. À ceux qui crient fort: «Oh, l'Église est dure envers les divorcés remariés», je dis toujours: «Non! L'Église est compatissante envers les enfants.» Où est le *lobby*, le groupe de pression pour les enfants de divorcés? Où est la voix de l'opinion publique qui dira: «Les premières victimes sont les enfants»?... Je trouve qu'il y a là un péché grave qu'il faut rappeler de notre côté: «Ne faites pas peser sur vos enfants vos propres conflits. Vos enfants ne doivent pas devenir les otages de vos disputes. Si vous en faites des otages, c'est un crime sur les âmes des petits.»[6]

Les enfants, ce sont bien sûr les petits… mais pas seulement. Le chemin de réconciliation avec eux peut être très long. Il n'est pas rare que certaines souffrances ne puissent être exprimées qu'à l'âge adulte. Ce qui est vrai dans toute famille: l'attention nécessaire à ce qui a pu blesser, la recherche patiente et tenace de chemins de

6. C. Schönborn, *La joie d'être prêtre*, retraite sacerdotale internationale à Ars, Burtin, Béatitudes, 2009, p. 93-94.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

compréhension et de réconciliation est dans le cas des familles recomposées particulièrement nécessaire.

Mais les enfants ne sont pas nécessairement les miens. Ils peuvent être ceux de mon conjoint. J'ai pris l'initiative en épousant leur père ou leur mère d'entrer dans leur vie. Qu'en pensaient-ils alors? Quel équilibre de relation avons-nous trouvé? Comment ai-je respecté la place de leur père ou de leur mère? Comment en ont-ils été affectés? Comment cela se manifeste-t-il durablement dans leur vie, dans la manière même de construire leur famille ou leur amour aujourd'hui? Quelle est en cela ma responsabilité? Ces questions ne peuvent manquer de se présenter. Il est important de les laisser venir dans la durée et de les porter en soi devant Dieu, avec le Christ Jésus lui-même. N'est-ce pas une manière de «prendre le joug» dont il nous parle? Le chemin de restauration des liens et des personnes, la paix du cœur pour chacun, en tout cas, passent par là. Jésus nous le dit: «celui qui fait la vérité vient à la lumière» (Jn 3,21).

Dans le travail d'accompagnement, nous avons été conduits à être très attentifs à un vocabulaire familial qui respecte scrupuleusement les filiations biologiques. Au niveau d'un beau-père ou d'une belle-mère, cela tombe sous le sens: il faut manquer de beaucoup de sagesse pour se faire appeler papa ou maman par un enfant qui n'est pas sien, à moins qu'on ne l'ait légitimement adopté depuis sa toute petite enfance. C'est plus délicat à l'égard d'enfants qui demandent un lien au compagnon d'une grand-mère qui n'est pas leur grand-père. Il est bien sûr possible, souhaitable sans doute, d'honorer la demande de l'enfant, mais en situant le lien de manière juste, en précisant qu'on ne se fera pas appeler grand-père. Cette recherche de justesse dans l'expression et la manière de vivre les liens est importante. Lorsque cette demande devient connue du grand-père biologique, il en est touché et cela contribue à détendre les relations, du fait que sa place est honorée. L'enfant, lui, apprend à se situer à l'égard des adultes, d'une manière qui respecte l'histoire réelle de sa famille.

V. — Oser travailler l'indissolubilité du sacrement de mariage

Après quelques années au service des fidèles divorcés remariés, je me suis aperçu que j'évitais soigneusement la question de la permanence du lien sacramentel du premier mariage. Autant j'osais proposer un examen de la validité du lien ou même dire

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

que le Seigneur Jésus accompagnait chacun des conjoints en gardant la fidélité à son propre oui, autant je n'abordais pas le thème de la permanence du lien sacramentel du point de vue des intéressés, du point de vue subjectif. Je craignais de fragiliser des équilibres parfois précaires. Ce n'est pas ce qui arriva.

J'ai voulu un jour dépasser cette peur et me suis résolu à poser la question en groupe: «finalement, même au niveau humain, reste-t-il quelque chose du premier lien?» Après un temps de silence, un homme d'environ 70 ans prit la parole: «Oui, bien sûr, il reste quelque chose du premier lien, et j'y tiens à cause de mes petits enfants qui ont besoin de mon lien avec leur grand-mère.» Je fus très étonné de la réponse. Elle témoignait avec justesse d'une forme d'équilibre humain et spirituel délicat que je traduirais ainsi: «Je vis avec ma compagne d'aujourd'hui et n'envisage absolument pas de la quitter, mais je sais que mon épouse légitime est la première». Il était donc possible de vivre une situation conjugale nouvelle et d'avoir une assez claire conscience que le lien premier persiste au plan humain, et a fortiori au plan sacramentel, sans que cela occasionne un bouleversement intolérable. Bien au contraire, nous avons découvert avec le temps que cette droiture est source d'apaisement et de progrès humain et spirituel: «la vérité vous rendra libres» (Jn 8,32).

Nous avons donc recours, lors de temps forts, à des gestes symboliques ou paraliturgiques que nos amis de la Communauté de l'Emmanuel, du Chemin Neuf ou des Béatitudes[7] ont progressivement imaginés et nous ont appris à mettre en œuvre: confier l'époux/l'épouse du sacrement de mariage au Christ, dans le cadre d'une prière communautaire, ou nommer dans la prière le conjoint actuel et son époux ou son épouse légitime, écrire leurs noms sur un papier et le déposer devant la croix. Ce travail priant sur le lien permet d'approfondir notablement la conscience chrétienne. Il fait entrer dans l'expérience de la miséricorde. La personne cerne de mieux en mieux son péché, mais dans la certitude que Dieu lui offre son pardon. Elle ne se protège plus de son histoire. Elle l'accueille de plus en plus telle qu'elle est, dans la paix. Ce travail a bien sûr une vertu unificatrice; il permet à la personne de ne pas regarder sa vie comme une succession d'aventures, mais comme un chemin unique, indivisible, durant lequel le Christ ne lui a jamais manqué, et dont elle assume, grâce à lui, toutes les étapes dans la plus grande vérité possible.

7. Le père Éric Jacquinet, Denise Vincent, le père Michel Martin-Prével.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

VI. — Développer le sens de la charité

Vient un moment dans le parcours des fidèles divorcés remariés où ils se sentent attirés par l'exercice de la charité. Jean-Paul II suggérait, dès *Familiaris consortio* 84, de les inviter à «apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice (…)». Nous avons vérifié que cette proposition est opportune et féconde. Tous les baptisés sont appelés au service du pauvre. Ceux d'entre eux qui n'ont pas, pour le moment, accès en plénitude aux sacrements, peuvent apprendre à reconnaître dans le pauvre, quel qu'il soit, le Christ qui vient à leur rencontre.

C'est par Jean Vanier que je suis devenu sensible à la proximité entre le pauvre et l'Eucharistie, l'un et l'autre étant sacrement du Christ, même si ce n'est pas tout à fait dans le même sens. Un temps aumônier d'hôpital, j'ai découvert aussi à quel point les malades les plus gravement atteints, les plus pauvres parmi eux et les mourants rayonnaient parfois de la présence de Jésus. Nous en sommes venus à nous dire qu'il était important d'apprendre aux fidèles qui ne peuvent pour le moment approcher de la communion sacramentelle à reconnaître les traits du Christ chez les personnes les plus fragiles. Rencontrer une personne fragile, l'aimer tout simplement de son mieux en se faisant serviteur, peut être une forme de communion au Seigneur Jésus.

Mais le service des pauvres a aussi quelque chose de réparateur: qui n'a jamais éprouvé — ayant une certaine conscience de sa responsabilité dans la destruction ou la détérioration de certaines relations — la joie de faire du bien de manière simple, par une visite à une personne isolée, par un regard, une attention? L'expérience du mal dont nous sommes responsables nous a conduits à nous déprécier, à cultiver de nous-mêmes une mauvaise image. La certitude d'avoir fait du bien, d'avoir aimé, sans rien demander en retour, restaure intérieurement. C'est une joie de vérifier qu'on est capable du bien, quand on imaginerait qu'on ne sait pas aimer. Quand la rencontre du pauvre devient comme un sacrement de la rencontre du Christ, l'expérience est plus forte encore. C'est comme si Jésus lui-même nous certifiait que nous sommes toujours capables d'aimer et nous donnait mission personnellement d'aller vers les autres en son nom, en dépassant tout ce qui peut nous retenir.

Il ne suffit pas de vivre le service, il faut faire attention, dans le concret, à la dimension mystérieuse qu'il recèle depuis que Jésus

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

en a fait un signe de sa présence: «Je suis au milieu de vous comme celui qui sert» (Lc 22,27). Dans la relation de charité où un frère pauvre rencontre un autre frère pauvre et où chacun sait sa pauvreté, Jésus est là. Et il n'est pas trop rare qu'il nous fasse la grâce de percevoir que cette rencontre est pleine de Lui. C'est le cœur qui le reconnaît… et les deux pauvres trouvent là leur vraie richesse: ils sont l'un et l'autre précieux de manière absolue, parce qu'ils sont précieux pour Jésus-Christ. Chacun le dit à l'autre à sa manière: l'un en servant, l'autre en accueillant l'amour qui lui est offert.

Il va de soi que cette dimension de la dignité de la personne, quelle que soit sa situation, était présente au synode, ainsi que l'appel à se rendre aux périphéries. Mais peut-être nous reste-t-il, dans nos communautés, à approfondir le sens de la charité, de l'agapè chrétienne. Nous ne sommes pas là dans un dévouement humaniste, fût-il généreux, mais dans une expérience très concrète d'une forme d'amour habitée par l'Esprit même du Christ. On peut en vivre sans le savoir. On gagnerait à en prendre conscience et à en faire une occasion d'action de grâces.

VII. — Disposer de gestes paraliturgiques plus riches que la parole seule

J'étais habitué au dialogue spirituel ou psychologique. Je viens de le dire plus haut, c'est aux amis de différentes communautés que je dois d'avoir réalisé la force des gestes paraliturgiques, leur vertu régénérante. Ce sont Dom Olivier Quenardel, abbé de Cîteaux, et la communauté de l'Arche de Jean Vanier qui m'ont fait découvrir la force symbolique du lavement des pieds, particulièrement pour ceux qui n'ont pas accès à la communion sacramentelle. Voici ce qu'en dit Dom Olivier Quenardel:

> La fraction du pain est le signe de l'Alliance Nouvelle et Éternelle entre Dieu et l'humanité tout entière. Sa célébration est toujours présidée par un prêtre légitimement ordonné. Communier au Corps et au Sang du Christ exige une vie baptismale vraiment fidèle à l'Amour divin qui se donne jusqu'au bout sans jamais se reprendre.
>
> Le lavement des pieds ouvre, lui aussi, la porte des temps nouveaux. À la lumière du même Amour divin qui se manifeste dans l'humble service, il annonce et réalise, comme un sacrement, la fraternité universelle des enfants de Dieu. Ici, le plus grand vient en aide au plus petit, le plus riche au plus démuni, le plus saint au plus pécheur…, et réciproquement, le plus pécheur vient au secours du

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

> plus saint, le plus démuni trouve de quoi donner au plus riche, le plus petit ennoblit le plus grand. Cela veut dire que, pour accomplir ce geste, nul n'est trop pécheur et nul n'est trop saint, car nul ne préside ici sinon celui qui sert en se tenant, comme Jésus lui-même, aux pieds de son prochain. Homme ou femme, riche ou pauvre, malade ou bien portant, clerc ou laïc, religieux ou mécréant…, l'eau dont chacun se sert provient de son baptême. Un jour, elle fut changée en vin, en vue d'un autre jour où le vin lui-même fut changé en Sang pour la rémission des péchés et la joie des noces éternelles.

Nous avons donc proposé de vivre le lavement des pieds de différentes manières: soit comme le Jeudi saint, le président — parfois l'évêque local — lavant les pieds de ceux qui étaient là, soit selon l'ordre de Jésus en se lavant les pieds les uns les autres. Les deux manières ont beaucoup de sens: la première souligne la prévenance du Christ et de l'Église à l'égard de tous les baptisés, sans exception, la seconde souligne l'éminente dignité de chacun, qu'il soit servi ou serviteur.

Un certain nombre d'autres gestes ont montré leur pertinence et leur fécondité: en début de parcours, nous avons construit des liturgies d'accueil durant lesquelles le président nomme et bénit chacun des participants. Pour stimuler le pardon, nous avons aussi élaboré un certain nombre de gestes paraliturgiques: écrire une lettre à Dieu à propos de telle situation, tel lien, ou remettre un péché au Christ. Des temps de dialogue pénitentiel peuvent être proposés, conclus par une prière si l'on ne peut donner l'absolution. Bref, les moyens ne manquent pas. D'autres gestes, on l'a dit plus haut, permettent de travailler la permanence du lien sacramentel. On peut aussi prier pour les enfants d'une manière qui soit adaptée. Tous ces gestes, vécus dans une atmosphère de prière, permettent d'intégrer plus profondément ce qui a pu être expliqué par la parole ou partagé en petits groupes, par des questions appropriées de relecture.

VIII. — Ne pas négliger la formation théologique

Durant une dizaine d'années, le groupe d'où devait naître l'Association Miséricorde et Vérité a proposé des journées de travail à dominante théologique relatives au sujet qui nous réunissait: le service des fidèles divorcés remariés dans la fidélité au Magistère. Nous avons abordé un certain nombre de thèmes de manière plus ou moins systématique, aidés en cela par des théologiens, des canonistes, ou de bons connaisseurs de ce qui touche à l'éducation

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

des jeunes, en raison des répercussions du divorce sur les enfants que nous ne voulions pas ignorer.

Nous avons donc travaillé les thèmes suivants:

– les liens entre le mariage et l'ensemble des sept sacrements, en particulier l'eucharistie;
– la théologie du sacrement de mariage: que devient-il dans un nouveau lien? Est-il toujours source de vie? De quelle façon?
– quelques éléments d'histoire du droit des Églises orientales;
– les enfants de couples séparés ou recomposés;
– qu'est-ce que juger en conscience?
– quelle conversion pour les fidèles vivant une nouvelle union, pour les pasteurs, pour les communautés, concernant les fidèles divorcés remariés?

Je ne m'attendais pas du tout au départ à devoir investir à ce point en théologie à propos d'une question qui me paraissait d'abord pastorale. Il m'a même fallu quelque temps pour accepter qu'il en soit ainsi. C'est progressivement que j'ai vu à quel point pastorale et théologie dogmatique se rejoignaient sur ce sujet, et qu'on ne pouvait prétendre élaborer des solutions pastorales sans tenir compte — avec beaucoup de soin — des répercussions théologiques. De ce point de vue, le thème de l'unité des sept sacrements entre eux a été très précieux.

Je n'imaginais pas non plus que l'accompagnement des fidèles divorcés remariés me conduirait à travailler avec tant de persévérance la théologie du sacrement de mariage! Ce n'est pas le moindre des paradoxes. Finalement, j'en suis arrivé à la conviction qu'il est impossible d'accompagner avec fruit les fidèles divorcés vivant une nouvelle union sans tenir en très haute estime le sacrement de mariage, et sans les aider à découvrir eux-mêmes la signification de ce sacrement et la vocation personnelle qui s'origine en lui.

Il me semble, à la réflexion, que tous les thèmes choisis par l'Association Miséricorde et Vérité ont été judicieusement ciblés. En effet, j'ai eu la joie de réaliser au synode qu'aucun des points qui ont fait discussion ne nous était étranger: ni la question de la gradualité (loi de gradualité ou gradualité de la loi), ni celle de la nature profonde de la miséricorde (compassion seulement ou proposition de la plus grande miséricorde qui est le Christ), ni le débat sur les disciplines des Églises orientales, ni la question du recours à la conscience (éclairée par la raison seulement ou

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

par l'Évangile, la Tradition et le Magistère?). Tout cela, nous l'avions étudié, et nos manières d'aborder les questions étaient proches de ce que j'ai entendu dans le groupe francophone auquel j'ai participé.

IX. — Conclusions

Quel regard porter sur ces vingt ans de réflexion et quinze ans de travail pratique, en lien avec ce qui s'est fait au synode? J'ai eu la tentation de démarrer seul. La Providence a permis que je croise très tôt le chemin d'un aîné qui avait lui-même enraciné sa recherche dans la grande tradition de l'Église — le père Lataste, avec le théologien dijonnais Jean Mouroux — et s'était appuyé sur des psychologues très sûrs du Canada pour élaborer la pédagogie du cheminement. Le père Nourissat, par ailleurs, a toujours voulu vérifier ses intuitions auprès de responsables institutionnels (jusqu'à la Congrégation pour la doctrine de la foi). J'ai appris auprès de lui la confiance à l'égard de l'Église institution. Ce n'est pas que je m'en défiais auparavant, mais cela devenait franchement incarné, très en prise avec le ministère concret.

Puis il y a eu la recherche en commun avec ses amis de Paris et de Dijon, la définition d'axes de travail que lui-même avait dégrossis: tempéraments différents, grâces diverses, les uns davantage théologiens, les autres plutôt pasteurs. Ce mélange nous a profondément aidés à tenir un cap, à chercher obstinément des solutions pratiques qui ne fassent pas fi de la dogmatique. Nous avions choisi explicitement de mener notre recherche dans la fidélité au Magistère. Dans l'atmosphère ecclésiale et médiatique que nous connaissons depuis quinze ans, ce fut un exercice de foi prolongé. Les apports des communautés du Chemin Neuf et de l'Emmanuel qui firent toutes deux leurs premiers pas dans cette pastorale grâce au père Nourissat nous ont enrichis de moyens proprement spirituels, liturgiques, et ont stimulé notre confiance en Dieu qui est le véritable accompagnateur des personnes en cheminement.

Le travail théologique en commun avec l'Association Miséricorde et Vérité, au fur et à mesure qu'elle s'est mise en place, a permis d'approfondir nos regards sur la richesse des sacrements, en particulier le mariage et l'Eucharistie, sur leurs liens. Il nous a donné une certaine compétence dont j'ai réalisé a posteriori qu'elle ne s'improvise pas. Et tout cela a créé entre nous des liens forts. Nous nous demandons aujourd'hui quelle peut être l'orientation de

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

recherche à promouvoir. Il nous semble qu'une aide sensible peut être apportée aux époux catholiques, quelle que soit leur situation, si l'on peut les aider à s'approprier les enseignements de Jean-Paul II sur l'amour humain, ce qu'il a nommé la «théologie du corps». L'*Instrumentum laboris* du synode d'octobre 2014 supposait connus ces enseignements comme ceux de Paul VI, de Benoît XVI et du pape François. C'est loin d'être le cas pour la plupart des baptisés et des prêtres de nos pays. Un énorme chantier est ouvert.

Enfin, on a pu s'en apercevoir, c'est quelque chose de l'unité de l'Église qui se joue dans ces temps synodaux. En d'autre temps, les ferments de division s'attachaient aux conceptions qu'on avait du Christ ou de la Trinité. Aujourd'hui, c'est par les questions de société, c'est par l'anthropologie que la division rentre dans l'Église. Voit-on clairement que ce qui touche au mariage sacrement touche forcément à l'Eucharistie et au cœur de la foi? Ce n'est un secret pour personne que les positionnements sont très contrastés. Il est bon que les opinions soient exprimées. Elles l'ont été, sans aucun tabou. Reste à vivre le chemin vers l'unité qui ne se trouvera pas par une réduction au plus petit commun multiple ou par un consensus mou.

La contribution propre de «Miséricorde et Vérité» est de vérifier par la pratique pastorale le bien-fondé des repères donnés par le Magistère. S'ils sont vrais, ils doivent permettre la croissance dans la foi, l'espérance et la charité des personnes qui, humblement, apprennent à leur donner sens intérieurement et à les mettre en œuvre concrètement. C'est ce que nous croyons observer suffisamment pour continuer à donner notre confiance. Nous espérons que la transformation des personnes, leur apaisement, leur intégration harmonieuse dans la communauté parlent d'elles-mêmes et soient un témoignage de l'œuvre de Dieu.

FR – 21000 Dijon
15 Boulevard Voltaire
gerardberliet@gmail.com

Gérard BERLIET
Président de Miséricorde et Vérité

Résumé. — L'auteur, expert au Synode sur la famille en oct. 2014, relit son expérience d'accompagnement pastoral des divorcés remariés, soulignant l'apport du père Jacques Nourissat (1917-2014). Il indique des pistes concrètes et les points qui lui paraissent trop négligés dans la réflexion actuelle: cohérence du «Christ du baptême» avec le «Christ du mariage», dynamisme de la charité, souci des enfants.

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)

Mots-clés. — pastorale, divorcés remariés, Synode sur la famille, Jacques Nourissat (1917-2014), Association Miséricorde et Vérité

G. Berliet, **Construction of a Pastoral Practice regarding the Accompaniment of Faithful having divorced and remarried and the Synods on the Family**

Summary. — The author, an expert at the Synod on the family in October 2014, rereads his pastoral care experience of divorced and remarried people, emphasizing the contribution of Fr. Jacques Nourissat (1917-2014). He gives concrete paths and some points that seem too neglected in the present reflexion: the coherence of "Christ of the baptism" with "Christ of the marriage", the dynamism of charity, the concern for children.

Keywords. — Pastoral care, divorced and remarried, Synod on the family, Jacques Nourissat (1917-2014), Association Miséricorde et Vérité

© Nouvelle revue théologique ASBL | Téléchargé le 30/05/2024 sur www.cairn.info via Centre Sèvres (IP: 185.185.9.2)